

[◀ HAM ET ENVIRONS \[/REGION/HAM-ET-ENVIRONS \]](#)

[BEAUVAIS ET SA RÉGION \[/REGION/BEAUVAIS-ET-SA-REGION \]](#)

[CLERMONT, PLATEAU PICARD ▶ \[/REGION/CLERMONT-PLATEAU-PICARD \]](#)

JUSTICE

« Un parent qui prend ses enfants pour des punching-balls »

Un homme comparaissait ce mardi 15 mai devant le tribunal correctionnel de Beauvais pour des violences sur ses enfants, à Jouy-sous-Thelle. Il a été condamné à deux ans de prison avec sursis.

[f](#) [t](#) [G](#) [in](#) [✉](#) [📄](#)

Par Florence Dauly | Publié le 15/05/2018



JOUY-sous-thelle « *On a un parent qui prend ses enfants pour des punching-balls* », a lâché maître Virginie Bellagamba. Hier au tribunal correctionnel de Beauvais, elle défend une jeune mère d'une trentaine d'années, qui a porté plainte contre son ex-conjoint pour violences envers elle et ses deux enfants âgés de 7 et 4 ans.

Tout commence, ou plutôt finit en décembre 2017, à Jouy-sous-Thelle, quand cette femme tarde à rentrer chez elle après être tombée en panne avec sa voiture. Excédé, le prévenu, n'arrivant pas à la rejoindre, lui laisse un message vocal dans lequel il l'insulte tout en menaçant de s'en prendre aux enfants. L'enquête, après la plainte, révèle alors des violences extrêmes au sein du foyer depuis plusieurs années.

Le prévenu est soupçonné de frapper régulièrement ses deux enfants. Gifles, fessées, coups de poing, jets de chaussures... Si l'homme présente ces faits comme des mesures éducatives, la juge de Beauvais a bien du mal à y croire.

Une vidéo dans laquelle l'homme frappe son fils de 4 ans

Surtout que la victime a fourni à la cour un nouvel élément : une vidéo filmée avec son portable où l'on voit le prévenu gifler si fort le petit garçon de 4 ans qu'il finit par saigner de la bouche. « *C'est de la violence gratuite, bestiale, d'un homme qui s'alcoolise toute la journée* », conclut, énervée, la procureure Clémence Bizet.

Le prévenu a été déclaré coupable des faits, qu'il reconnaît pour la plupart, et condamné à deux ans de prison avec sursis ainsi qu'à une obligation de trouver du travail, de se soigner et d'indemniser les victimes à hauteur de 2 000 euros.

 Florence Dauly

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Enfants \(/tags/enfants\)](#) | [Justice, droits et liberté \(/tags/justice-droits-et-liberte\)](#) | [Beauvais \(Oise\) \(/tags/beauvais\)](#)

PARTAGEZ SUR

f  **G in**  

SUIVEZ LE COURRIER PICARD